

contrôle alcoolémie

Par **bonbon74**, le **27/12/2018** à **16:27**

bonjour, 20 ans, qui peut me répondre: j'ai eu ce matin un accident matériel avec mon véhicule, contre un poteau, alors que je cherchais à me stationner, j'étais arrêté sur un trottoir, et je ne conduisais pas, 5 minutes plus tard, les gendarmes sans doute en patrouille, me font un dépistage d'alcoolémie, positif, j'ai donc été à la gendarmerie avec eux pour vérifier mon taux, et je serais entendu demain à 8h30 mais j'ai constaté que sur leur PV il figurait une infraction pour vitesse excessive eu aux égard et circonstances, alors que j'étais sur un trottoir, je pense que cela leur permet de me soumettre à un contrôle d'alcoolémie, après une petite à faire les papiers, mes parents sont venus me chercher, ma question ceci est-il légal et quel recours ai je, merci, Christopher